

Le 10 mars 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 février 2023, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de **Monsieur Louis BONNET**, Maire.

La séance a eu lieu à l'Hôtel de Ville en salle du Conseil. Outre les membres du conseil et le personnel nécessaire au bon déroulement de la séance, le public qui le souhaitait a donc pu y assister.

**Etaient présents :**

M. Louis **BONNET**, M. Georges **MICHEL**, Mme Joséphine **AUDRIN**, M. René **CECCHETTO**, Mme Véronique **BERGER**, M. Jean-Louis **BOURRIE**, M. Silvère **JOUBERTEAU**, Mme Sophie **CLEMENT**, Mme Geneviève **GABORIT-DUPILLE**, Mme Yvonne **VIRDIS**, M. Jean-Philippe **ACHARD**, Mme Cécile **DEMENKOFF**, Mme Christine **JACQUES**, M. Vincent **FLEGON**, Mme Amandine **APPLANAT**, M. Julien **BREMOND**, Mme Angéline **LEROUX**, Mme Eve **GALLAS**, Mme Aurélia **PISANI**, M. Bruno **GANDON**, M. Franck **PETIT**, M. Jean-François **CLAPAUD**, Mme Anne **MUH**, , Mme Maria **DUFOUR**.

**Absente excusée :**

Mme Marie-Hélène **MOREL**

**Ont donné procuration :**

- M. Patrick **LECOQ** à M. René **CECCHETTO**,
- Mme Elodie **BOFFELLI** à M. Georges **MICHEL**,
- M. Patrick **ZAMBELLI** à M. Franck **PETIT**
- M. Stéphane **CLAUDON** à M. Jean-François **CLAPAUD**.

**Conseillers en Exercice : 29**  
**Conseillers présents à l'ouverture**  
**de la séance : 24**  
**Procurations : 4**  
**Quorum : 15**

M. le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h00.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la fiche de présence circule pour l'émargement et propose comme secrétaire de séance Mme Christine JACQUES, élue à l'unanimité.

Mme Christine JACQUES procède à l'appel et à la lecture des procurations.

**Informations :**

M. le Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 06 avril 2023.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'état des indemnités des élus pour l'année 2022 leur a été transmis conformément à l'article L2123-24-1-1 du CGCT.

M. le Maire informe qu'une nouvelle élection pour la composition de la Commission Commerce et Tourisme va être proposée à l'Assemblée.

M. le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que ces derniers doivent consulter régulièrement leurs boîtes de messagerie @mazan.fr.

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023</b>	

**Adoption du Procès-Verbal du 20 décembre 2023**

Pas d'observation.

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

M. le Maire entame l'ordre du jour en laissant la parole à Mme BERGER pour les points en *Ressources Humaines*.

***Ressources Humaines***

**1. Forfait mobilités durables – Nouveau barème**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve, avec une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les modalités fixées par l'arrêté du 13 décembre 2022 pris pour l'application du décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022, à savoir :

- la réduction du nombre de jours de déplacements domicile-travail ouvrant droit au forfait à 30 jours.
- le nouveau barème se substituant au dispositif de modulation, dont le montant annuel est fixé comme suit :
  - 100 euros de 30 et 59 jours ;
  - 200 euros de 60 et 99 jours ;
  - 300 euros pour une utilisation d'au moins 100 jours.

**Observations :**

M. le Maire précise que ce nouveau barème a été approuvé par le Comité Social Territorial et soulève le fait que le dispositif ne s'applique pas aux piétons.

M. CLAUDON rejoint M. le Maire sur ce point et demande si la Commune a réalisé un chiffrage prévisionnel.

M. le Maire répond que non.

Mme BERGER précise qu'actuellement un seul agent a fait la demande et bénéficie du dispositif.

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

**2. Achat de carte cadeau multi-enseigne pour le personnel et les enfants du personnel communal – Modification des conditions d'octroi**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification des conditions d'octroi des cartes cadeau en faveur du personnel comme suit :

- Aux agents présents, en position d'activité, et dans les effectifs depuis plus de 3 mois à la date du 31 décembre de l'année considérée, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année N.
- Aux enfants, à la charge de l'agent et jusqu'à leurs 14 ans révolus dans l'année civile considérée.

Les autres conditions restent inchangées.

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023</b>	

Observations :

Mme PISANI déclare avoir demandé que l'âge des enfants soit relevé et est, de fait, ravie que cela soit réalisé.

Mme BERGER précise qu'une enquête a été réalisée envers les communes voisines et il s'avère que ces dernières arrêtent à l'âge de 10 ans.

M. CLAPAUD demande si la Commune a réalisé un chiffrage prévisionnel.

Mme BERGER répond que la projection faite a permis d'établir que seulement 2 enfants en plus pourraient en bénéficier.

M. MICHEL précise que ces révisions ont été d'ores et déjà intégrées dans l'orientation budgétaire en ce qui concerne les charges sociales du personnel communal.

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

**3. Titres-Restaurant – Modification du délai d'attribution**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification du délai d'ancienneté d'un agent permettant de bénéficier de l'attribution des titres-restaurant en passant de 6 mois échus à 3 mois échus d'ancienneté au sein de la Collectivité.

Les autres modalités fixées par la délibération susmentionnée restent inchangées.

Observations :

M. le Maire précise que ce point a été approuvé par le Comité Social Territorial.

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

**4. Création et suppression d'emploi – Modification du tableau des effectifs n°12**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois qui prévoit de créer un emploi de secrétaire polyvalente, au grade d'Adjoint Administratif Territorial, à temps complet et de supprimer l'emploi de secrétaire polyvalente, au grade d'Adjoint Administratif Territorial, à raison de 25 heures hebdomadaires et décide d'inscrire au Budget de la Commune les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Pas d'observation

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en *Intercommunalité*.

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023</b>	

***Intercommunalité***

**5. Petites Villes de Demain – Avenant de prorogation de la convention d’adhésion – Approbation**

**Rapporteur : M. le Maire**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal accepte les termes du projet d’avenant de prorogation de six mois à la convention d’adhésion au programme Petites Villes de Demain et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférents.

Pas d’observation

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

**6. Petites Villes de Demain – Avenant à la convention-cadre pluriannuelle valant Opération de Revitalisation du Territoire – Approbation**

**Rapporteur : M. le Maire**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal accepte les termes du projet d’avenant à la convention-cadre des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, prend acte de l’extension du périmètre de l’Opération de Revitalisation de Territoire existante sur les 3 communes d’Aubignan, Malaucène et Mazan, et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférents.

Observations :

Mme GALLAS rappelle que lors du Conseil Municipal du 10 février 2022, M. le Maire avait proposé à l’ensemble du Conseil Municipal la création de groupe de travail concernant le programme « Petites Villes de Demain » et avait demandé à chaque groupe de se positionner.

Mme GALLAS précise qu’elle a envoyé un courriel et qu’à ce jour, elle n’a pas eu de nouvelles sur ces groupes de travail et demande à M. le Maire ce qu’il en est.

M. le Maire répond que le projet « Petites Villes de Demain » va entamer sa phase opérationnelle et que par conséquent les groupes de travail vont se mettre en place.

M. CLAPAUD demande des précisions sur l’îlot démonstrateur de redynamisation.

M. le Maire prend comme exemple la place des Arcades qui est le premier îlot, explique que c’est un réaménagement de la place des Arcades avec une reprise en 2024 pour la Commune du bâtiment des Arcades (Ancienne Mairie), actuellement logements sociaux.

M. CLAPAUD demande des précisions quant à la reprise par la Mairie du bâtiment des Arcades.

M. le Maire répond que la Commune récupère la pleine propriété du bâtiment et que justement le groupe de travail va en déterminer la future destination (logement, commerces, bâtiment public...).

M. le Maire précise qu’à ce jour, le bureau d’études SCALA va faire des propositions pour l’aménagement et pour l’occupation de ce bâtiment pour le valoriser.

M. CLAPAUD propose d’installer dans ce bâtiment l’office de tourisme estimant que cela aurait du cachet et précise que dans de nombreuses villes les offices de tourisme sont dans des anciennes bâtisses dans le cœur de ville.

M. le Maire précise que la SPL Tourisme Ventoux a constaté que la région PACA est la région à la plus forte densité d'offices du tourisme, même vis-à-vis d'autres régions également touristiques.

M. le Maire ajoute que 2 villages sont de la même strate que Mazan, à savoir Aubignan et Sarrians et qu'il est constaté qu'à Aubignan, il n'y a plus d'office du tourisme et qu'à l'office du tourisme de Sarrians, en 2022 il a y eu seulement 350 visites.

M. le Maire indique que les revues spécialisées font état qu'actuellement un dixième des touristes se rend dans un office du tourisme pour obtenir des renseignements.

M. le Maire déclare que l'office du tourisme sera quand même réinstallé à Mazan.

M. CLAUDAUD répond que lorsqu'il y avait un office du tourisme à Mazan, il était dénombré une fréquentation entre 7 000 et 8 000 visites par an.

M. le Maire répond que l'office du tourisme avait d'autres activités dont des expositions ou autres manifestations et ajoute que la proposition de M. CLAUDAUD d'installer l'office du tourisme dans le bâtiment des Arcades sera étudiée.

M. MICHEL précise que la CoVe qui a la compétence Tourisme devra de fait être présente dans la prise de décision sur le positionnement du futur office du tourisme et ajoute que l'EPCI peut estimer que le bâtiment des Arcades a une trop grande superficie (environ 700 m<sup>2</sup>).

M. PETIT déclare que l'office du tourisme à d'autres services que de recevoir les touristes en personnes, dont des services numériques qu'il anime ainsi qu'un accueil téléphonique.

M. le Maire ajoute pour compléter une information de la SPL, que la recette de la CoVe en 2022 concernant la taxe de séjour s'élève à plus de 1,08 millions euros, précise que la SPL ne récupère que 700 000 euros, que le Département de Vaucluse perçoit 10% de la somme totale et une partie sert à la CoVe pour investir dans le Tourisme (en 2023, investissement de la CoVe à hauteur de 200 000 euros dans la station de ski de Beaumont-du-Ventoux).

M. CLAUDAUD demande si dans la zone du Piol toutes les parcelles ont à ce jour un projet de construction.

M. le Maire répond que suite à la dernière réunion de la commission de répartition du Piol qui s'est tenue avec la CoVe, toutes les parcelles ont désormais un projet dont les dernières qui sont avec deux entreprises de Mazan.

M. le Maire précise qu'il est toutefois possible qu'une entreprise se rétracte si elle n'obtient pas ses financements auprès des organismes bancaires et rappelle que le prix du terrain est attractif.

<p><b>VOTE</b></p>
<p><b>UNANIMITE</b></p>

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Culture/Évènementiel* et laisse la parole à Mme CLEMENT.

***Culture/Évènementiel***

**7. La Boiserie – Complément de Programmation**

**Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la programmation complémentaire de la saison 2022-2023 à savoir le 06 mai prochain un concert de « The Némésis » à 20h45 ainsi qu'un concert de « Send Me Love Letters » à 22 h00, fixe le prix par place au tarif unique de 8,00 € (huit euros), autorise à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation, autorise M. le Maire à signer tous documents contrats ou conventions nécessaires à sa réalisation ou à l'aménagement de la programmation et autorise M. le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation et pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, autorise la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie.

**Observations :**

M. CLAPAUD demande quelle est la cible de spectateurs avec cette programmation.

Mme CLEMENT répond que cela s'adresse aux personnes d'une tranche d'âge de 20-30 ans.

M. CLAPAUD ajoute qu'il s'agit de groupes de métal.

Mme CLEMENT répond que la musique n'est pas du métal mais plutôt du rock alternatif.

M. CLAPAUD déclare ne pas avoir de critique sur ce choix et demande si ce type de programmation sera récurrent.

Mme CLEMENT répond que c'est dans la continuité de l'an passé avec le concert sur le parking de la Boiserie.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 7</b>
		<b>M.GANDON</b> <b>M. PETIT</b> <b>M. ZAMBELLI</b> <b>M. CLAPAUD</b> <b>M. CLAUDON</b> <b>Mme MUH</b> <b>Mme DUFOUR</b>

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point inscrit en *Finances* et laisse la parole à M. MICHEL.

**8. Budget Principal 2023 – Rapport d'Orientation budgétaire**

**Rapporteur : M. Georges MICHEL**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de sa présentation à travers le rapport d'orientation budgétaire.

Observations :

M. MICHEL rappelle que le Budget Primitif 2023 sera présenté en Conseil Municipal le 06 avril prochain et que la Commission des Finances qui le précède aura lieu le mardi 28 mars 2023 à 18h00.

M. MICHEL précise que la Commune n'a reçu que la semaine dernière la notice 1259 de la DGFIP, notice faisant un état prévisionnel de la fiscalité pour la Commune et que de fait le ROB transmis avec la convocation pour la séance du Conseil Municipal ne retranscrivait pas cet état.

M. MICHEL propose et demande l'autorisation à l'Assemblée d'incorporer ces nouvelles données au débat d'orientation budgétaire.

M. GANDON déclare ne pas s'y opposer dans la mesure où la Commune a reçu tardivement ces informations.

L'ensemble de l'Assemblée autorise d'incorporer ces nouveaux éléments au rapport.

M. MICHEL salue le travail réalisé, sous l'autorité de M. BONAL, Directeur Général des Services, par Mme MARIN, responsable du service Finances-Comptabilité-Marchés publics arrivée depuis janvier 2023, assistée par Mme LEGOUBIN.

M. MICHEL entame la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

M. CLAPAUD demande si la Commune a des informations concernant la Dotation Globale de Fonctionnement.

M. MICHEL répond que non pas encore.

M. CLAPAUD s'interroge sur les dépenses réalisées et à venir en matière d'éclairage public.

M. BOURRIE répond que la Commune n'a remplacé que 30% du parc en LED, ce qui correspond au tour de la Commune et que le remplacement se poursuit.

M. GANDON souligne que pour 2023 le budget d'investissement est très ambitieux et constate que la Commune va devoir recourir à l'emprunt alors que le projet du gymnase n'a pas encore débuté.

M. GANDON ajoute que l'endettement de la Commune est très correct.

M. GANDON souhaite alerter le Conseil Municipal sur les projets qui engageraient les finances publiques au-delà de sa capacité.

M. GANDON déclare qu'il est bien pour une commune d'avoir un budget d'investissement ambitieux et cohérent sauf que les années 2024 et suivantes sont risquées.

M. le Maire rappelle que lors des élections municipales tous les groupes candidats avaient proposé dans leur programme la construction d'un gymnase.

M. le Maire ajoute qu'il faut attendre les propositions des architectes qui doivent se conformer au cahier des charges établi prévoyant un gymnase à hauteur de 4,5 millions d'euros hors taxe.

M. GANDON répond que dans son programme il était question d'une salle multi activités pour un montant de 1,6 millions d'euros, ajoute qu'un gymnase d'un montant de 4,5 millions d'euros HT est un projet énorme pour une ville comme Mazan estimant que cela se fera au détriment d'autres investissements dont la voirie et regrette qu'il n'y ait pas de programme pluriannuel d'investissement.

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023</b>	

M. CLAPAUD demande si la Commune a les moyens de s'offrir un gymnase, sans grever d'autres investissements dont l'espace pour les jeunes qui était également une promesse de campagne de la majorité.

M. MICHEL clôture le débat en déclarant que le programme d'investissement est ambitieux, que depuis 2 ans la Commune a pu sortir une épargne nette importante sans augmenter les impôts locaux et sans que les services à la population ne soient dégradés et que l'épargne est faite pour être investie.

<b>PREND ACTE</b>
UNANIMITE

**9. Convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Actions Sociales de Mazan en vue de l'élaboration et la passation de marchés publics pour la fourniture administrative et de papier – Approbation**

**Rapporteur : M. Georges MICHEL**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve la constitution du groupement de commande entre la Commune et le CCAS en vue de l'élaboration et de la passation de marchés publics pour la fourniture administrative, approuve le projet de convention pour la constitution du groupement, avec la Commune comme coordonnateur et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Pas d'observation

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

M. le Maire poursuit l'ordre du jour avec les points inscrits en *Affaires Générales* et laisse la parole à M. CECCHETTO.

***Affaires Générales***

**10. Marché hebdomadaire – Règlement intérieur – Approbation**

**Rapporteur : M. René CECCHETTO**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve les modifications quant à l'organisation et au fonctionnement actuel du marché (déplacement du marché sur la place du 11 novembre à compter du 05 avril prochain et approuve la modification du règlement intérieur du marché hebdomadaire qui fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Observations :

M. le Maire précise qu'il s'agit du transfert du marché du mercredi de la place du 8 mai à la place du 11 novembre à compter du 5 avril 2023.

M. le Maire remercie les personnes qui s'occupent de la mise en place des marchands ambulants à savoir M. FLEGON, M. REY, M. ELOUAR et M. CECCHETTO.

M. CLAPAUD déclare apprécier le transfert du marché, qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les mazanais de retrouver un marché accessible avec parking aux alentours et espère que cela entrainera une plus grande fréquentation.

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023**

M. CLAPAUD demande, concernant le règlement intérieur du marché, que la phrase de l'article 19 à savoir, « toutes formes de prosélytisme religieux, politique ou philosophique sont interdites » soit modifiée, rappelle les échanges précédents à ce sujet et constate qu'à ce jour elle est inchangée.

M. CECCHETTO répond que la phrase en elle-même n'a pas besoin d'être changée, qu'elle a une portée générale et que c'est l'interprétation de cette phrase qui peut porter à questionnement et notamment d'éventuels tractages à des élections.

M. CECCHETTO rappelle que la réponse a été donnée par le Procureur de la République suite à la fiche de liaison qui lui avait été communiquée.

M. CECCHETTO propose sous l'accord de M. le Maire de modifier la phrase pour que cela n'emporte plus à interprétation.

M. PETIT partage le point de vue de M. CLAPAUD et précise que la rédaction de cette phrase porte à confusion et demande à ce que cette phrase soit reformulée.

M. PETIT déclare que la préservation de la maison ZUNINO, la ré-installation de l'office du tourisme et le déplacement du marché sont des revendications portées par son groupe depuis plus de 2 ans.

M. le Maire rappelle que dans tous les programmes figurait la circulation des camions sur la Commune.

M. le Maire ajoute que la majorité municipale a travaillé avec l'ensemble des institutions concernées (Etat, Département, Communes voisines, ...) pour régler cette problématique et pour que Mazan arrête de subir la circulation des camions.

M. le Maire affirme que le dossier avance et précise que, concernant le marché, la place du 11 novembre manque d'ombre et que pour y remédier des voiles d'ombrage vont être installées.

M. CLAPAUD répond que le boulevard de la Tournelle est ombragé et que ce boulevard est prévu dans le transfert du marché.

M. le Maire répond que le boulevard de la Tournelle ne sera utilisé que lorsque la place sera prise par d'autres manifestations.

M. CLAPAUD réitère sa demande quant à la modification de l'article 19.

M. CECCHETTO répond que le tractage ne pourra pas se faire au niveau des étales où se trouvent les clients, que la distribution peut se faire dans l'allée centrale mais pas lorsque le chaland achète.

M. CECCHETTO regrette que M. CLAPAUD n'ait pas soulevé ce point en commission lorsque le transfert du marché a été présenté avec son règlement.

M. le Maire propose que le projet soit adopté en l'état et qu'à la prochaine séance M. PETIT fasse une présentation d'autres règlements intérieurs des communes voisines.

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 21</b>	<b>CONTRE : 7</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
	<b>M.GANDON M. PETIT M. ZAMBELLI M. CLAPAUD M. CLAUDON Mme MUH Mme DUFOUR</b>	

	<b>PROCES-VERBAL</b>
<b>Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 16 mars 2023</b>	

**11. Convention d'adhésion au service Conseil en Energie Partagé avec l'Agence Locale de la Transition Energétique – Approbation**

**Rapporteur : M. Jean-Philippe ACHARD**

Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'adhésion au service Conseil en Energie Partagé avec l'Agence Locale de la Transition Energétique, autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces y afférent et précise que les crédits seront inscrits aux budgets à venir de la Commune.

Pas d'observation

<b>VOTE</b>
UNANIMITE

**Relevé de décisions**

M. PETIT demande la définition du mot désartificialisation.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un terme employé par l'Etat, notamment dans la réglementation.

**Questions diverses**

**Question émanant du Groupe Notre village autrement**

M. CLAPAUD demande à quelle date sera mis en impression le magazine municipal.

M. le Maire répond que c'est Amandine Lebreton, agent de la Collectivité, qui fait le travail de mise en page, qu'il est difficile de donner une date dans la mesure où d'autres paramètres entrent en compte comme les impératifs de l'imprimeur.

M. CLAPAUD demande si la date de remise du texte de son groupe, initialement prévue le vendredi 31 mars, peut être décalée au lundi 03 avril au matin.

Mme GALLAS intervient pour signaler que ni Mme PISANI ni elle-même n'ont reçu d'information par courriel quant à la délivrance d'un texte pour son groupe.

M. le Maire répond que normalement l'information est délivrée par courrier déposée dans la boîte aux lettres.

Mme PISANI demande à ce que cette information soit également diffusée par courriel.

M. le Maire ajoute que les textes devront être transmis au plus tard le lundi 3 avril à 08h00.

**Question émanant du Groupe Construisons l'avenir de Mazan**

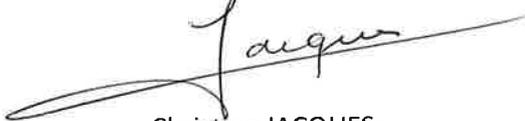
Mme PISANI demande si un spectacle de remplacement sera proposé aux enfants (classe de CP de l'Ecole la CONDAMINE) qui n'ont pas pu se rendre au spectacle de Noël de décembre.

M. le Maire rappelle les faits et précise que la Commune n'avait pas fait cette proposition.

M. le Maire procède à la clôture de la séance.  
La séance est levée à 22h10

Fait à Mazan, le 29 mars 2023

La Secrétaire de Séance



Christine JACQUES

M. le Maire

Louis BONNET



*Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors la prochaine séance de Conseil Municipal.*